



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050407

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/04/2024 9H37 C:004400 I:26731

V/Email reçu le Mercredi 24/04/2024 à 9H37

V/REF.IMM. 65

IMMEUBLE : CARRE ROOSEVELT
175 a 179, AVENUE F.ROOSEVELT
1/3, RUE GUILLEMIN
69500 BRON

SDC 'Carré Roosevelt'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 15 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N177 ROOSEVELT -

MOTIF : INTERVENIR POUR LA VMC QUI NE FONCTIONNE PLUS - VOIR POUR VERIFIER CAR
LES PROPRIETAIRES DU DERNIERE ETAGE SE PLAIGNENT DE BRUITS PAR GRAND
VENT

Donneur d'ordre : M. S. GARRIC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur bloc(s) moteur de ventilation mécanique contrôlée.

LE 24/04 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
CONTROLE DE LA VMC ALLE A
- RIEN A SIGNALER
CONTROLE DE LA VMC ALLEE B
- LA VMC EST A L'ARRET
RECHERCHE DE LA PANNE
- LA VARIATEUR EST HORS SERVICE
PRISE DE REFERENCE POUR DEVIS AVEC UN VARIATEUR OU LE BLOC
D'ALIMENTATION COMPLET

LA GRILLE DE PROTECTION DE LA VMC EST ARRACHEE ET EST SUREMENT A
L'ORIGINE DU BRUIT LORSQU'IL Y A DU VENT
- REPRISE DES FIXATIONS DE LA GRILLE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 24/04/24 à 17H08 Mme J. PAYET

DEVIS A L'ETUDE POUR LE REMPLACEMENT DU VARIATEUR OU LE REMPLACEMENT DU
BLOC D'ALIMENTATION COMPLET



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050407

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,25	H.Ouvrier Electricien le 24/04	2	69,98		157,45
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,45		39,45
TOTAL H.T.					226,02
T.V.A. a 10,00%					22,60
TOTAL T.T.C.En EURO					248,62

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.